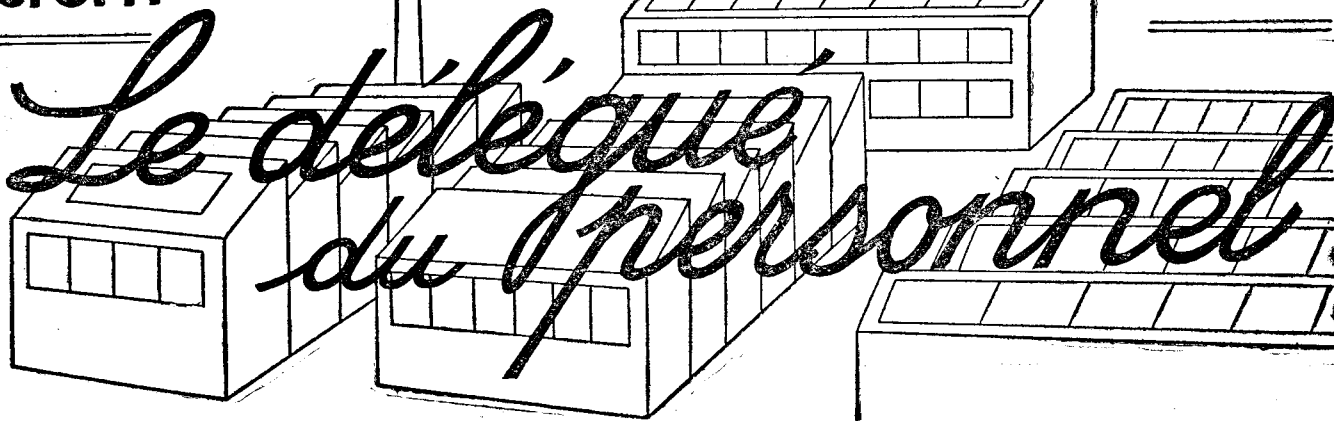


C.G.T.

F.S.M.



MENSUEL
2^e ANNEE



N° 14 - 7 AVRIL 1950

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
213, Rue Lafayette, 213 - PARIS (10^e)

La lutte pour les 3.000 frs.

La libération des salaires de la tutelle gouvernementale a été suivie d'un vaste mouvement pour l'obtention de l'indemnité provisionnelle de 3.000 frs par mois en attendant la fixation des salaires par les Conventions Collectives

Plus d'un million de travailleurs ont participé ou participent encore aux grèves pour cette revendication.

La métallurgie est l'industrie la plus touchée par ces grèves. Plus de 500.000 métallurgistes ont, en effet, participé au mouvement

Mais la plupart des autres industries ont également été touchées. Notamment le bâtiment, les produits chimiques, les transports, le textile, etc...

La Direction du Conseil National du Patronat Français s'est opposée et s'oppose encore avec une violence acharnée à une augmentation convenable des salaires.

Elle est appuyée sans réserve par le Gouvernement.

C'est le Président du C.N.P.F., Villiers lui-même qui déclarait dans une réunion de patrons qu'il avait l'appui du Gouvernement, qu'il voyait Bidault deux fois par semaine et qu'il n'avait jamais rencontré un Président du Conseil aussi compréhensif.

Fort de cet appui, le C.N.P.F. avait donné l'ordre à ses adhérents de refuser catégoriquement toute augmentation de salaire supérieure à 5 %.

C'est dans cette atmosphère de conjonction des forces patronales et gouvernementales qu'ont commencé les grèves.

Ce que n'avaient prévu, ni les patrons, ni le Gouvernement, c'est le profond mécontentement

des masses ouvrières, leur volonté de lutte et le profond courant d'unité qui existe dans les entreprises.

De sorte que la résistance des travailleurs a été beaucoup plus forte qu'ils ne le pensaient.

Les efforts des dirigeants nationaux ou régionaux de F.O., des Cadres et de la C.F.T.C. pour briser l'unité ont été, en général, impuissants à rompre l'unité d'action dans les entreprises. Ce qui est l'essentiel.

Cette unité de la classe ouvrière lui a assuré une sympathie et une solidarité très larges dans les différentes couches de la population.

Cette solidarité et cette sympathie ont permis de déjouer pas mal de manœuvres de l'ennemi.

Aujourd'hui, en dépit des faits, le patronat, le Gouvernement et les partisans du Gouvernement, tentent d'expliquer que les grèves sont terminées, alors que plus de 100.000 ouvriers continuent la grève à la date du 1^{er} avril.

Ils essaient, surtout, de démontrer que les grèves n'ont apporté aucun avantage aux ouvriers, qu'elles se soldent par un échec complet.

On comprend parfaitement cette tactique dont le but est de décourager les travailleurs, de les démoraliser.

Voyons ce que disent les faits.

Il est parfaitement exact que les patrons de combat de la grande industrie et de la haute finance, ceux qui représentaient avant la guerre le Comité des Forges, ont fait un effort considérable pour ne pas céder dans leurs fiefs essentiels.

Les grandes usines métallurgiques de la région parisienne et de l'Est sont dans ce cas. Le Gouvernement, la presse, la radio, les diviseurs, ont

PAR
BENOIT FRACHON
Secrétaire Général de la C.G.T.

puissamment aidé ces gros requins de l'industrie.

Mais il est non moins vrai que des brèches importantes ont été faites dans le front gouvernemental et patronal.

Plusieurs milliers d'entreprises de toutes industries ont passé des accords avec les syndicats ou les sections syndicales, soit avant tout conflit, soit comme conclusion d'une grève, accordant des augmentations supérieures à celles fixées par le C.N.P.F. Parfois, ces augmentations atteignent ou dépassent les 3.000 fr.

Et ce ne sont pas seulement de petites et moyennes entreprises qui ont accordé ces revendications.

Dans la métallurgie par exemple, en dehors des centaines de petites et moyennes maisons, de grandes firmes ont accordé des augmentations substantielles.

Dans le Bassin du Nord, la plupart des usines de la grosse métallurgie ont signé avec leur personnel des accords plus favorables que les 5 %.

A Marseille, toutes les entreprises métallurgiques ont signé des accords qui dépassent, en général, 2.000 ou 2.500 fr. d'augmentation mensuelle.

Dans les industries chimiques, des firmes comme Rhône-Poulenc, Hutchinson, Francolor, les Corps Gras de Marseille, ont dû accorder de sérieuses augmentations.

Les 110.000 travailleurs du Gaz et de l'Electricité, après 17 jours d'une grève très dure, ont fait reculer le Gouvernement.

La Fédération Confédérée des Marins, à la suite de laborieuses conversations avec les armateurs, a obtenu des avantages qui se rapprochent des revendications initiales.

Dans le bâtiment, l'alimentation, les cuirs et peaux, etc..., de nombreux succès ont également été enregistrés.

Nous pouvons donc dire qu'au cours des premières semaines de la lutte pour les salaires, la classe ouvrière française a remporté d'importants succès.

Ceux qui tentent de les cacher montrent simplement leur inquiétude.

C'est que l'action ne fait que commencer. Elle n'a intéressé jusqu'à ce jour qu'un million de salariés, alors que 10 millions veulent l'augmentation de leurs salaires.

La lutte va donc se poursuivre. Elle prendra nécessairement des aspects différents.

Par exemple, dans les fiefs des patrons de combat, ceux où les travailleurs ont dû reprendre le travail sans avoir satisfaction, il faut regrouper les forces, renforcer l'unité, consolider l'organisation syndicale, mettre au point des méthodes d'action correspondant aux possibilités du moment.

Il est clair que, dans tout cela, le rôle des délégués du personnel est d'une importance capitale.

Ce qu'il ne faut pas oublier surtout, c'est que plus les succès remportés ailleurs sont nombreux et importants, plus les conditions sont favorables pour que ces camarades obtiennent gain de cause à leur tour.

Donc, leur grève, même non victorieuse, aura des répercussions ultérieures pour l'augmentation des salaires chez eux parce qu'elle a été un élément du succès ailleurs.

Dans les nombreuses entreprises où le problème des 3.000 fr. n'a pas encore été posé pour des raisons diverses, l'utilisation des nombreuses victoires remportées permettra de le poser avec plus de succès.

Là aussi, les délégués du personnel peuvent être un élément décisif de la mobilisation de leurs camarades.

Nos délégués du personnel, comme l'ensemble des militants et des travailleurs, peuvent envisager l'avenir avec beaucoup de confiance.

S'il était besoin d'arguments pour montrer que le patronat et le Gouvernement ne sont pas tellement rassurés, il suffirait d'observer les misérables manœuvres auxquelles ils se livrent.

Chaque jour, la presse nous annonce que des conversations vont avoir lieu entre patrons et organisations ouvrières.

Mais, bien entendu, les organisations ouvrières dont il s'agit sont F.O., la C.F.T.C. et les Cadres. On n'a pas envie de discuter avec la C.G.T. Elle est trop fidèle à la classe ouvrière.

Le Ministre du Travail reçoit les dirigeants de ces organisations qui passeraient volontiers un compromis sur le dos de la classe ouvrière.

Seulement voilà ! Que vaut un accord de ce genre quand la C.G.T. est là pour démasquer les trahisons.

Et puis surtout, les travailleurs de toutes tendances dans les entreprises ne sont pas décidés à subir les actes de trahison. Et ils savent bien que, lorsqu'on veut traiter sans la C.G.T., c'est qu'il y a trahison sous roche.

LE DELEGUE DU PERSONNEL, actif combattant de la Paix

Dans un récent communiqué de la C. G. T. (C. A. du 15 février) nous lisons : « Aucun effort ne coûtera trop pour empêcher la guerre. » Après les magnifiques et enthousiastes Assises de la Paix, qui se sont tenues à Paris du 10 au 12 mars, un nombre de plus en plus considérable de braves gens en sont persuadés.

L'élan est maintenant donné pour une défense active de la Paix et des exemples nombreux de cette lutte sont variés : ils vont du refus de décharger, de transporter ou de fabriquer le matériel de guerre à la lutte contre les mensonges et les calomnies de la radio et de la presse au service des impérialistes, mensonges et calomnies qui sont destinés à faire accepter l'agression qu'ils préparent.

Les centaines de délégués du personnel qui ont participé aux Assises de la Paix départementales et

nationales doivent sans retard en faire des comptes rendus au cours de très larges assemblées ; il faudra profiter de cette occasion pour procéder à la constitution du Comité de Défense de la Paix de l'entreprise.

Il est urgent de le faire, en liaison d'une part avec la section syndicale et, d'autre part, avec le Conseil Communal de la Paix et de la Liberté qui prêterait volontiers son concours. Aucune exclusive contre personne ne doit être lancée. Le congrès mondial des Partisans de la Paix, qui s'est réuni à Stockholm, a lancé un nouvel appel pour l'interdiction de la bombe atomique. C'est sur la base d'un accord avec ce mot d'ordre que doivent être rassemblées les plus larges masses.

Il s'agit de consolider très vite le front uni des Partisans de la Paix face aux fauteurs de guerre qui, acculés, précipitent leurs préparatifs guerriers.

LE 1^{er} MAI : JOURNÉE DE LUTTE

pour les revendications, les libertés syndicales et la Paix

Dans quelques semaines, ce sera le 1^{er} Mai.

Les délégués du personnel, tous les militants du mouvement syndical doivent participer à sa préparation et à son succès.

La tâche pour un délégué est de faire en sorte QUE LE 1^{er} MAI SOIT PRÉPARÉ DANS L'UNITÉ LA PLUS FRATERNELLE.

Il nous faut assurer une mobilisation totale des travailleurs et réaliser de puissantes manifestations de masse.

Les explications sur l'origine et l'histoire du 1^{er} Mai, vous les trouverez dans toutes les publications syndicales du mois d'avril, et en particulier dans *Le Peuple* et *La Vie Ouvrière*.

Dites-vous bien que si pour certains camarades ce n'est pas nouveau, il est encore des travailleurs qui n'attachent pas à cette journée l'importance qu'elle mérite et qui se laissent convaincre par la presse anti-ouvrière, qu'elle est jour de fête et d'abandon des soucis de la vie quotidienne.

C'est à vous, camarades délégués, qu'échoit la responsabilité d'éclairer vos camarades de travail, de les entraîner, de les guider dans la voie de la lutte pour que le 1^{er} Mai devienne dans un avenir très proche, véritablement un jour de fête.

En 1950, au moment où les luttes deviennent plus dures, où les revendications doivent être posées et défendues avec plus d'énergie, au moment où les libertés syndicales sont violées et menacées, où la répression s'abat plus sauvagement sur les travailleurs, où la guerre injuste du Viet-Nam nous enlève notre jeunesse et ternit l'honneur de notre peuple, où les meilleurs défenseurs de la Paix sont traduits devant les tribunaux militaires en vertu des lois scélérates, alors que fébrilement les impérialistes préparent l'agression

contre l'Union Soviétique et les démocraties populaires, vous comprenez mieux pourquoi ce 1^{er} Mai ne peut être un jour de fête, et vous comprendrez mieux pourquoi vous devez vous placer à la tête de vos camarades de travail pour affirmer votre foi et votre volonté de lutte.

Nous sommes convaincus de votre participation active à la préparation et à la réussite du 1^{er} Mai.

Toute négligence porterait préjudice à notre mouvement.

L'expérience des luttes passées nous démontre que les travailleurs répondent à l'appel de leurs dirigeants quand ceux-ci savent prendre toutes leurs responsabilités.

Sans plus attendre, préparez dans chaque atelier, chaque chantier, chaque bureau, à la ville comme aux champs notre journée du 1^{er} Mai.

Vous avez fait la propagande autour de vous, tous savent que dans le département plusieurs manifestations sont organisées ; publiez la liste des localités, l'heure et le lieu de rassemblement. Préparez les départs en groupe, par entreprise, par rue, par quartier.

S'il n'y a pas de manifestations dans votre localité, rejoignez la manifestation la plus proche. Préparez des départs collectifs. N'oubliez pas les drapeaux, les banderoles, les pancartes.

Vous saurez vaincre toutes les difficultés pour assurer le succès de notre journée.

Ainsi, un pas de plus sera fait pour nos revendications et nos libertés ouvrières. La voix du travail se fera entendre pour que cesse la guerre du Viet-Nam, pour le plus grand bonheur de nos jeunes. Le camp de la Paix se renforcera !

La Solidarité

Partout, le patronat joue sur la détresse des travailleurs en grève pour obtenir d'eux la reprise du travail et, à chaque veille de paye, on le voit manœuvrer plus que jamais.

Il importe donc de lutter par tous les moyens contre la misère ; chaque délégué, chaque collecteur, chaque militant ouvrier doit se sentir mobilisé et organiser le collectage à l'intérieur des entreprises comme à l'extérieur (de grands résultats peuvent être et ont été obtenus de cette manière).

Mais la lutte nécessite des fonds considérables, et il ne suffit pas de souscrire pour les grévistes lors du combat, il faut aussi prévoir les difficultés, avant celui-ci. La Fédération du Livre nous donne un exemple qui peut et doit être suivi : c'est celui qui consiste à organiser des caisses de prévoyance où chaque ouvrier verse une somme déterminée qu'il retrouvera au moment de la grève. Chaque Fédération

doit avoir à cœur de mettre dès à présent cette méthode en application. Si le syndicat est assez puissant pour combattre la misère, la victoire est proche.

En un mot, il est nécessaire que partout chacun renforce par divers moyens la solidarité, le soutien aux grévistes, et ce sera un grand pas vers nos 3.000 francs et les conventions collectives.

« J'ai voté pour la grève, c'est le devoir pour tous. Mais je suis veuve avec deux enfants. Et je pense à eux, que vais-je leur donner à manger ? »

C'est là tout le drame résumé en quelques lignes. Voilà pourquoi, en ces jours où des milliers de travailleurs luttent pour l'amélioration de leurs salaires, il importe plus que jamais de renforcer la solidarité, vertu essentielle du syndicalisme.

La révocation d'un délégué est-elle possible ?

Le délégué qui est élu par l'ensemble des travailleurs au scrutin secret ne doit avoir pour but que la lutte pour les revendications qui lui sont soumises par les travailleurs.

La loi du 16 avril 1946 prévoit à l'article 10 que le délégué du personnel peut être révoqué au cours de son mandat, sur la proposition de l'organisation syndicale qui l'a présenté, à condition qu'au scrutin secret la majorité du collège électoral auquel il appartient approuve cette proposition. C'est donc une garantie pour les électeurs de ne pas être trahis par ceux à qui ils font l'honneur de donner leur confiance.

Tous les travailleurs ne connaissent pas la loi sur les délégués, aussi au cours de la campagne de préparation pour les élections cette loi doit-elle être portée à leur connaissance.

Donc, les ouvriers et employés peuvent obtenir la révocation d'un délégué qui, par exemple, fait le jeu du patron ou ne défend pas assez énergiquement leurs revendications.

Les délégués titulaires et suppléants ne doivent pas hésiter à faire connaître la position du délégué défaillant à tout le personnel, afin de préparer sa révocation et de la soumettre au syndicat d'industrie qui devra intervenir pour l'obtenir.

Beaucoup de délégués n'attachent pas assez d'importance à la révocation d'un délégué qui ne remplit pas son mandat, et cependant l'importance en est grande, car l'attitude de ces délégués détache les travailleurs de l'organisation syndicale et affaiblit ainsi le mouvement revendicatif de la classe ouvrière.

Les délégués et la Presse

Une petite usine est en grève depuis des semaines. Le mouvement est suivi à 100 %. Aussi, les travailleurs de cette entreprise, se rendant comme chaque jour à leur piquet de grève, ont-ils été surpris de lire noir sur blanc dans le journal local que dans leur usine les ouvriers avaient repris le travail depuis la veille. Leur journal mentait donc.

Mais cet exemple n'est pas isolé. A l'exception de la presse démocratique et syndicale, ce que l'on appelle la grande presse et la radio, aux ordres du Patronat et du Gouvernement, répandent des fausses nouvelles, des mensonges, des calomnies pour tromper les travailleurs, les diviser, diminuer leur résistance et ainsi tenter de briser l'action revendicative de la classe ouvrière.

LES DELEGUES DU PERSONNEL DOIVENT DONC SANS CESSE, SUR LE LIEU DU TRAVAIL, LUTTER CONTRE LES MENSONGES.

La presse ouvrière, les journaux syndicaux et démocratiques mènent un combat acharné pour la vérité et démasquent chaque manœuvre de l'ennemi de classe.

Aussi, en premier lieu, les délégués doivent être les meilleurs diffuseurs des journaux syndicaux (« Le Peuple », « La Vie Ouvrière », les organes de leur Fédération, etc.). Ceci est possible partout, et cet effort doit être poursuivi inlassablement.

Dans une entreprise, les délégués ont fait plus :

LE 8 JUIN

Assurons le succès de la C.G.T. aux élections à la Sécurité Sociale

Le 8 juin prochain auront lieu les élections aux Caisses de Sécurité sociale et d'Allocations familiales.

Bien des choses sont à reprocher à la gestion actuelle : une bureaucratie intense qui oblige les assurés à attendre pendant des heures devant les guichets le paiement de prestations ; le remboursement insuffisant de certains produits pharmaceutiques en particulier.

Pour améliorer cette conquête importante de la classe ouvrière, la C.G.T. propose un programme qui exprime les besoins des travailleurs et de leurs familles et dont les principaux points sont :

- l'éviction des patrons des Conseils d'administration ;
 - la gratuité des soins médicaux et frais pharmaceutiques et suppression des avances ;
 - amélioration des prestations familiales (dans l'immédiat, salaire de base à 15.000 fr. en attendant qu'il soit fixé à 225 fois le salaire de base du manœuvre des métaux) ;
 - allocation aux vieux travailleurs salariés à 55.000 fr.
- Relèvement des pensions vieillesse et liquidation à 60 ans pour les hommes, 55 ans pour les femmes et métiers insalubres.

Seule de toutes les organisations syndicales, la C. G. T.

A Paris, la banque « Crédit du Nord », groupe 1.300 employés. Dans cette entreprise, 55 % du personnel votent C. G. T., mais la très grande majorité lit la presse réactionnaire.

Pour combattre le poison déversé par cette presse, outre le journal mensuel de la Fédération les délégués font paraître chaque mois un journal d'entreprise à la roméo, plus axé sur les problèmes de la banque, mais abordant très largement les problèmes actuels (guerre d'Indochine, défense de la Paix, etc.).

Depuis Mars, un article presque quotidien, écrit par les délégués et reproduit par eux à la main, à une vingtaine d'exemplaires, circule dans les services pendant les heures de travail ; les mises au point sont souvent des réponses directes à des mensonges pris dans les journaux réactionnaires et la radio. Ainsi, des arguments nombreux sont apportés au personnel.

En plus, des journaux muraux, changeant chaque jour, recouvrent les panneaux de la C.G.T. ils sont constitués par des articles découpés dans la presse ouvrière (communiqués de la C.G.T., articles de Frachon, page de la « V. O. », etc.).

Ces moyens d'information ne sont certes pas applicables à toutes les entreprises, mais ils démontrent la possibilité de créer partout des méthodes d'action différentes suivant la corporation et la localité pour combattre pour la vérité.

présente un tel programme dont l'application donnerait satisfaction à tous les assurés. Quant à F. O. et C. F. T. C., leur collusion avec le patronat n'est plus à démontrer.

Nos délégués du personnel ont donc un rôle important à jouer dans la préparation de ces élections.

En premier lieu, ILS DOIVENT POPULARISER NOTRE PROGRAMME.

De plus, SURVEILLER LES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES : vérifier que l'employeur a fait inscrire tous ses salariés (y compris malades et grévistes), entre le 4 ET LE 19 AVRIL. Vérifier que la publication par le maire a été effectuée entre le 19 AVRIL ET LE 3 MAI. Faire toutes les réclamations dans les 15 jours qui suivent la publication des listes (s'adresser au Préfet ou au Directeur régional de la Sécurité Sociale).

PRÉVOIR DE NOMBREUX LIEUX DE VOTE, à proximité immédiate des lieux de travail. (On ne vote pas dans l'entreprise).

Dès maintenant, ORGANISER LE PARRAINAGE des petites entreprises par les grosses pour la campagne électorale et pour le vote, afin d'éviter toute entrave et toute abstention au vote.

Le Comité Confédéral National

Deux fois par an, suivant les statuts de la C. G. T., se réunit le Comité Confédéral National (C.C.N.). Le prochain se tient les 13 et 14 avril, à Paris.

Le C. C. N. est composé du Bureau Confédéral et d'un représentant par Fédération et par Union Départementale, soit en tout 140 militants environ.

Entre les Congrès de la C. G. T. qui ont lieu tous les deux ans, le C. C. N. est la plus haute instance de notre mouvement syndical.

C'est lui qui fixe la position de la C. G. T. sur les grandes questions du moment, adapte le programme revendicatif aux conditions particulières de l'actualité et décide éventuellement de l'action à entreprendre.

Cette brève définition du C. C. N. suffit à en montrer toute l'importance.

Malgré cette importance, l'expérience prouve que les tra-

voux du C. C. N. restent trop l'affaire des militants du sommet et que les travailleurs n'y participent guère. Ce n'est pas une bonne chose et il convient d'apporter des améliorations.

Ainsi, « Le Peuple » et la « Vie Ouvrière » vont donner de larges comptes rendus du prochain C. C. N. Les délégués du personnel dans les entreprises devront les étudier, les faire lire autour d'eux, donc diffuser notre presse et provoquer la discussion des travailleurs sur les conclusions qui interviendront.

Ainsi, l'ensemble de la classe ouvrière participera de plus près à la vie confédérale, connaîtra plus nettement les raisons de notre action et, par conséquent, comprendra la nécessité de s'unir et de s'organiser pour faire triompher ses justes revendications.

